

Arrêté n° DCL – BRGE – 2026/018

fixant l'état des listes de candidats, par commune,
pour le premier tour des élections municipales et
communautaires de mars 2026

La Préfète de l'Aisne,

VU le Code électoral ;

VU la loi organique n° 2025-443 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret du Président de la République du 6 novembre 2024 nommant Mme Fanny ANOR, préfète de l'Aisne ;

VU le décret du Président de la République du 25 juillet 2025 nommant Mme Isabelle BUREL, secrétaire générale de la préfecture de l'Aisne, sous-préfète de l'arrondissement de Laon ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté n°2025-54 du 1er septembre 2025 modifié donnant délégation de signature à Mme Isabelle BUREL, secrétaire générale de la préfecture de l'Aisne, sous-préfète de l'arrondissement de Laon, à M. Guillaume FICHET, directeur de cabinet de la préfète de l'Aisne, à M. Anthmane ABOUBACAR, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°DCL-BRGE-2026/006 du 20 janvier 2026 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature pour les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT les déclarations de candidatures enregistrées et les procès-verbaux des opérations de tirage au sort effectuées le 26 février 2026 pour déterminer l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage aux candidats de chaque commune ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats **pour le premier tour** des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 est arrêté conformément aux annexes jointes au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfètes de Soissons et Vervins, les sous-préfets de Saint-Quentin et Château-Thierry ainsi que les maires des communes du département de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et dont un extrait sera affiché dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Laon, le 27 FEV. 2026

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale,


Isabelle BUREL

Municipales 2026

Tour 1 - 15 mars 2026

LISTE DES CANDIDATURES

02 Aisne

Filtrée sur les candidatures multiples complètes

02 - Aisne / Laon (022)

02157 - Chambry

Proportionnel - Communes de moins de 1000 habitants

15 siège(s) à pourvoir

1 ENSEMBLE POUR CHAMBRY

1 Mme LEFEBVRE Sylviane

2 M. WIEHCINSKI Rémy

3 Mme ANGELILLO Claudie

4 M. BUDA François

5 Mme QUATREVAUX Isabelle

6 M. FRAILLON Alexandre

7 Mme WIEHCINSKI-BERTHIER Valérie

8 M. MARTINET Benoît

9 Mme BREMARD Pauline

10 M. TOPORNICKI Laurent

11 Mme ALMEIDA Sandra

12 M. BELLIEU Jérôme

13 Mme DÉMOTIER Françoise

14 M. FAUCHIÉ Xavier

15 Mme CORDIER Audrey

16 M. WATHIER Maxime

17 Mme SANTUS Stéphanie